



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 11214

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur une inquiétude manifestée par la Fédération nationale des infirmières à la suite d'un projet de décret visant à faire effectuer des aspirations endotrachéales par des personnes non qualifiées. Ce projet semble entamer une série de décisions prises unilatéralement par le ministère consistant à transférer la gypsothérapie et la distribution des médicaments à des aides soignantes ou à des travailleurs sociaux. Or, il s'agit là d'actes médicaux que les infirmières ne peuvent accomplir que sur prescription. En outre, la fédération estime que ces décisions vont à l'encontre d'une amélioration de la qualité des soins. C'est pourquoi il lui demande s'il est dans les intentions du Gouvernement de mettre en place ces décrets.

Texte de la réponse

Ce texte est réclamé depuis plus de deux ans par les associations de malades et des malades trachéotomisés qui doivent être placés en long séjour faute de pouvoir bénéficier d'aspirations endo-trachéales dans les établissements sociaux ou médico-sociaux ou à leur domicile par des services d'aides à domicile. Le texte préparé par les services du ministre de l'emploi et de la solidarité n'est, en revanche, ni un décret d'actes des aides-soignants, ni même une ébauche d'un futur décret d'actes, comme le montre sa rédaction. Il n'est en effet pas dans les intentions du Gouvernement d'autoriser l'exercice libéral de la profession d'aide-soignant. Il s'agit, simplement, pour un problème circonscrit, de résoudre une difficulté considérable pour les malades concernés. De plus, l'académie de médecine a donné un avis favorable sans réserve sur le principe d'une telle mesure. Enfin, un projet d'arrêté, mentionné à l'article 2 du projet de décret, précisant que la formation des aides-soignants et des auxiliaires de vie à l'aspiration endo-trachéale est organisée dans et sous la responsabilité des instituts de formation en soins infirmiers, est actuellement en préparation.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11214

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1313

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3658